



**TRIAL-CLUB
FABREGUES**
www.trial-fabregues.com

REGLEMENT

FABREGUES

1. Le port des équipements de sécurité est obligatoire, en particulier, casque, bottes de moto, et gants, ainsi que la protection dorsale pour les pilotes moto mineurs.
2. Il est formellement interdit de rouler en dehors des limites du terrain, et plus particulièrement dans le massif protégé de la "Gardiolo", où tout contrevenant s'exposerait à des poursuites judiciaires.
3. La prise de vitesse et les dérapages sont interdits dans l'enceinte du terrain.
4. Les pilotes moto mineurs roulent sous la légitime responsabilité de leurs parents ou tuteurs, ce tandem étant obligatoirement adhérent du Trial Club Fabregues et licencié à l'UFOLEP.
5. Les seuls véhicules autorisés à évoluer sur les zones du terrain, sont les Motos de Trial et les Vélos ou VTT conçus pour la pratique du Trial.
6. Tous véhicules (remorques comprises) autorisés à pénétrer sur le terrain doivent être stationnés exclusivement dans la zone de parking à l'entrée du terrain.
7. La barrière d'accès au terrain doit toujours être refermée à clé après chaque passage.
8. Les animaux domestiques doivent être tenus en laisse.
9. Tous feux et barbecues sont formellement interdits.
10. Les détritrus et déchets alimentaires ne doivent pas être laissés sur le site.

Pour toutes informations :
06 86 51 52 98

**L'accès au terrain est exclusivement réservée
aux pilotes possédant une licence de pratique valide
ainsi qu'une attestation d'assurance RC (pour les motos)**

Tout contrevenant à ces dispositions se verra immédiatement interdit d'accès au Terrain